



# Un regard sur l'EITI

**PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET RECOMMANDATIONS  
CONCERNANT L'EITI**  
(Initiative de transparence des industries extractives)



# Un regard sur l'EITI

*Perspectives de la société civile  
et recommandations concernant l'EITI  
(Initiative de transparence des industries extractives)*

Octobre 2006

Copyright © 2006 by Revenue Watch Institute. Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système d'extraction, ou transmise sous une forme ou par un moyen quelconque sans autorisation préalable de l'éditeur.

Publié par

Publish What You Pay  
c/o Open Society Foundation—London  
4th Floor, Cambridge House  
100 Cambridge Grove  
Londres W6 0LE  
Royaume-Uni  
Tél. : +00 44 (0) 20 7031 0204  
Fax : +00 44 (0) 20 7031 0201  
E-mail : [coordinator@publishwhatyoupay.org](mailto:coordinator@publishwhatyoupay.org)

Revenue Watch Institute  
400 West 59th Street  
New York, NY 10019 USA  
Tél. : (+00 1) 212 548 0600  
Fax : (+00 1) 212 548 4607  
[www.revenuwatch.org](http://www.revenuwatch.org)

Conception Jeanne Criscola | Criscola Design  
Imprimé en Hongrie par Createch, Ltd.  
Photographie de la page de couverture : Robert Lisak

# SYNTHÈSE

Au cours des dix dernières années, l'idée d'améliorer la transparence et la traçabilité financière des gigantesques revenus générés par les industries d'extraction pétrolière, gazière et minière et d'en faire des outils vitaux permettant d'éviter la « malédiction des ressources naturelles », de réduire la pauvreté et de stimuler la croissance économique a fait son chemin. La création de l'EITI (Initiative de transparence des industries extractives) en septembre 2002 a fait écho à ce programme multi-volets. L'EITI est une initiative inédite qui fait participer directement les gouvernements, la société civile, les entreprises et les investisseurs au développement et à la gouvernance de l'Initiative, avec le soutien technique et financier des IFI (institutions financières internationales).

PWYP (Publiez ce que vous payez) est une coalition internationale d'organisations de société civile regroupant plus de 300 organismes membres de plus de 30 pays du monde, dont l'objectif est de favoriser une gestion transparente et traçable des revenus découlant des ressources naturelles. Le présent rapport présente leur analyse des réalités de la mise en œuvre du projet EITI dans certains pays et propose des recommandations sur les mesures garantes de réussite.

Au cours des quatre années qui ont suivi sa création, l'EITI a accroché à son palmarès plusieurs brillants résultats. Vingt et un gouvernements de pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Asie centrale riches en ressources naturelles ont avalisé l'Initiative et un grand nombre des directives, critères et structures de gouvernance requis ont été mis au point. Toutefois, une analyse de la progression de l'Initiative effectuée par la coalition PWYP indique qu'il reste encore beaucoup à faire. Sur les 21 pays adhérents :

- **Deux ont publié des rapports EITI ayant fait l'objet d'un audit et d'un rapprochement complets.**
- **Huit n'ont pas encore effectué la démarche initiale consistant à nommer un responsable à la tête du processus EITI.**
- **Dix n'ont pas encore formé leur comité obligatoire multi-parties prenantes.**
- **Onze n'ont pas encore élaboré et validé de plan de travail.**

Afin de faciliter l'avancée de la transparence financière des industries extractives et de lui permettre de se traduire par une traçabilité et une utilisation optimisées des revenus, la coalition PWYP appelle toutes les parties prenantes de l'EITI à appliquer les 14 recommandations suivantes :

1. Préserver la crédibilité de l'EITI en veillant à ce que les engagements verbaux soient suivis d'actions concrètes dans des délais raisonnables.
2. Nommer dans chaque pays un responsable disposant de suffisamment de temps, de compétences administratives et d'influence politique pour stimuler la mise en œuvre de l'EITI.
3. Reconnaître qu'une vraie participation de la société civile est une condition imposée par l'EITI et soutenir son application active à chaque étape vitale du processus EITI.
4. Veiller à ce qu'aucun militant de la société civile ne soit harcelé ou intimidé en raison de son travail en faveur de la transparence.
5. Veiller à ce que les représentants de la société civile soient réellement issus de ce secteur et non des secteurs représentant les intérêts d'autres intervenants, tels que les partis politiques ou les entreprises.
6. Augmenter le soutien technique et financier permettant à la société civile de participer davantage à l'EITI.
7. Allouer des fonds suffisants pour couvrir les coûts de l'EITI dans les budgets annuels et vérifier que ces fonds sont bien versés dans les délais impartis et à destination des activités planifiées.
8. Fournir un soutien technique approprié et si nécessaire financier aux gouvernements mettant en œuvre l'EITI.
9. Ventiler les données par entreprise et par paiements/type de revenu dans des rapports rapprochés comparant les paiements des entreprises et les encaissements déclarés par les gouvernements.
10. Institutionnaliser l'EITI dans la loi afin de garantir sa continuité et sa durabilité à long terme.
11. Soutenir la diffusion généralisée des objectifs et des stratégies de l'EITI dans d'autres mécanismes qui permettront d'augmenter et de soutenir la transparence financière des gouvernements et des entreprises.
12. Favoriser la transparence des contrats, laquelle doit être considérée comme une étape essentielle à l'instauration de la transparence et de la traçabilité des revenus.
13. Créer des modèles de reporting infranationaux au cours des 12 prochains mois.
14. Encourager et aider les gouvernements mettant en œuvre l'EITI à créer des mécanismes favorisant une gestion des dépenses transparente et traçable.

# INTRODUCTION

Au cours des dix dernières années, l'idée qu'une amélioration de la transparence et de la traçabilité financière des revenus générés par les industries pétrolières, gazières et minières est vitale pour réduire la pauvreté et stimuler la croissance économique a fait son chemin. La création de l'EITI (Initiative de transparence des industries extractives) en septembre 2002 a fait écho à ce programme multi-volets. L'EITI est une initiative mondiale inédite qui fait participer directement les gouvernements, la société civile, les entreprises et les investisseurs au développement et à la gouvernance de l'Initiative, avec le soutien technique et financier des institutions financières internationales (IFI).

PWYP (Publiez ce que vous payez) est une coalition internationale d'organisations de société civile dont l'objectif est de favoriser une gestion transparente et traçable des revenus découlant des ressources naturelles. La coalition PWYP joue désormais un rôle majeur dans la coordination de la participation de la société civile au sein de l'EITI. Regroupant plus de 300 organismes membres de plus de 30 pays, la coalition PWYP représente un gigantesque réseau d'activistes de la société civile et de leurs alliés internationaux travaillant dans les pays dépendants des ressources naturelles. Le présent rapport présente leur analyse des réalités de la mise en œuvre du projet EITI dans le monde entier et propose des recommandations sur les mesures garantes de réussite.

Au cours des quatre années qui ont suivi sa création, l'EITI a accroché à son palmarès plusieurs brillants résultats. Vingt et un gouvernements de pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Asie centrale riches en ressources naturelles ont avalisé l'Initiative et beaucoup d'entre eux ont pris des mesures concrètes pour en démarrer la mise en œuvre. Le Groupe consultatif international (IAG) et le Secrétariat de l'EITI sont en train de mettre au point des directives, des critères et des structures de gouvernance essentiels pour l'Initiative.

De tels progrès témoignent de plusieurs résultats positifs : on citera ainsi la volonté des gouvernements et des entreprises membres de s'engager publiquement dans une démarche de plus grande transparence dans la gestion des revenus des ressources naturelles, l'implication des organismes de la société civile, le travail diligent et dévoué de l'IAG, ainsi que le soutien technique et financier des gouvernements donateurs et des institutions financières internationales. Le présent rapport tente de mettre en lumière certains des exemples et des enseignements probants obtenus jusqu'à aujourd'hui.

Cependant, l'expérience pratique de la coalition PWYP sur le terrain a permis de relever plusieurs problèmes inquiétants qui menacent gravement le succès de la mise en œuvre de l'EITI

et sa capacité à atteindre ses objectifs finaux, à savoir une totale transparence des revenus, qui reste la clef d'une gouvernance et d'un développement sains dans les pays riches en ressources. Parmi ces problèmes, on peut citer la non-reconnaissance par plusieurs gouvernements adhérents du rôle central des organismes de la société civile ; des démarches d'intimidation et de marginalisation à l'encontre d'activistes de la société civile ; une inadéquation entre les engagements théoriques et les actions concrètes de mise en œuvre de l'EITI ; un leadership politique faible et une participation insuffisante des entreprises au niveau national ; un soutien technique et financier insuffisant pour la mise en œuvre au niveau des gouvernements et de la société civile ; la lenteur de la diffusion généralisée des critères de transparence au sein des mécanismes financiers standard.

Le but du présent rapport est de présenter le point de vue de la coalition PWYP sur la mise en œuvre de l'EITI au niveau des différents pays concernés à l'heure actuelle, et est donc le fruit de notre « regard collectif sur l'EITI ». <sup>1</sup> Il se fonde sur des entretiens avec des membres de la société civile et des coalitions PWYP de seize des vingt et un pays adhérents . Il émet en outre quatorze recommandations à l'attention des différentes parties prenantes. Ces recommandations, de l'avis de la coalition, sont indispensables à la mise en œuvre efficace de l'EITI et à la réalisation de ses objectifs finaux.

PWYP invite toutes les parties prenantes à coopérer avec le nouveau Conseil de l'EITI et avec son Secrétariat pour résoudre les problèmes évoqués dans le présent rapport et pour mettre en œuvre les recommandations qui suivent. Nous sommes convaincus que ces recommandations sont cruciales et qu'elles permettront aux revenus des industries extractives de se muer en une source de développement et de prospérité pour tous les citoyens des pays riches en ressources de la planète.

# RECOMMANDATIONS

## **1 : Préserver la crédibilité de l'EITI en veillant à ce que les engagements verbaux soient suivis d'actions concrètes dans des délais raisonnables.**

Dans environ la moitié des 21 pays adhérents, les gouvernements ont tardé à faire suivre leurs engagements verbaux de mesures concrètes de mise en œuvre de l'EITI. Un tel écart entre théorie et réalité donne l'impression que ces gouvernements font seulement mine d'admettre le principe de transparence préconisé par l'EITI afin d'atteindre d'autres objectifs économiques et politiques. En l'absence de toute solution à ce problème, un tel écart risque de saper peu à peu la crédibilité de l'EITI et la volonté de la société civile à croire au processus, et réduit encore un peu plus les chances d'une mise en œuvre réussie sur le long terme.

La progression de chaque pays adhérent par rapport aux différentes étapes essentielles de l'EITI à la date du mois d'août 2006 est décrite dans le Tableau 1. Cette analyse réalisée par des membres de la coalition PWYP démontre que sur les 21 pays ayant avalisé l'EITI :

- **Deux gouvernements, ceux de l'Azerbaïdjan et du Nigeria, ont concrétisé la plupart des étapes essentielles de l'EITI (création de comités multi-parties prenantes, nomination d'un responsable de processus au sein du gouvernement, élaboration de plans de travail au niveau national et sélection d'auditeurs) et publié des rapports EITI ayant fait l'objet d'un audit et d'un rapprochement EITI complets.**
- **Huit n'ont pas encore effectué la démarche initiale consistant à nommer un responsable à la tête du processus EITI.**
- **Dix n'ont pas encore formé leur comité obligatoire multi-parties prenantes.**
- **Onze n'ont pas encore élaboré et validé de plan de travail.**

Chaque fois qu'un décalage s'est produit entre l'avalisation et la progression de la mise en œuvre, le mouvement d'élan national a flanché et s'est mué en une source d'inquiétude pour les activistes civils locaux. Nous citons ici un membre de la coalition PWYP du Cameroun : « L'idée circule que le gouvernement utilise l'EITI pour se doter d'un statut auprès de l'HIPC (l'initiative en faveur des pays pauvres) mais n'a pas de réelle volonté de mettre l'EITI en œuvre. » Un autre

représentant d'une ONG en Mongolie déclare que « de nombreux membres du gouvernement ont bien saisi les avantages de l'EITI. Mais quand on en arrive au stade de la mise en œuvre, on se heurte à un problème de taille. Le processus est très lent. Le gouvernement le considère comme une opportunité parmi tant d'autres, comme une démarche politiquement correcte qu'il a tout intérêt à soutenir ».

L'IAG de l'EITI a mis au point une méthodologie permettant d'évaluer les performances des pays adhérents. Cette méthodologie dite de « validation », qui sera soumise pour approbation à la conférence d'Oslo d'octobre 2006, servira à estimer si les pays sont passés du statut d'« adhérent » à celui de « candidat » et finalement à celui de « pays en entière conformité ». Le processus de validation décèlera les pays dont la progression est insuffisante.

---

*« Le gros problème, c'est que le gouvernement a signé, mais n'a strictement rien fait. Nous n'avons pas de plan de travail, pas de structures, et nous ne savons même pas de façon sûre qui est le responsable du processus. »*

—Un membre de la NACE (National Advocacy Coalition of Extractives) en Sierra Leone.

---

La coalition PWYP appelle les principaux acteurs concernés à préserver la crédibilité de l'EITI en veillant à ce que leurs engagements verbaux soient accompagnés d'actions concrètes intervenant dans des délais raisonnables. Les points suivants sont particulièrement importants :

- Les gouvernements adhérents doivent veiller à ce que les plans de travail englobent toutes les principales étapes de la mise en œuvre de l'EITI et à appliquer les processus de validation pour garantir une progression adéquate.
- Les gouvernements adhérents doivent faire preuve d'une volonté politique suffisante pour garantir la mise en œuvre de ces plans de travail dans les délais impartis.
- Le Conseil de l'EITI doit renforcer et préserver la réputation de l'Initiative en reconnaissant les pays progressant correctement et en éliminant de la liste des « pays EITI » ceux dont la progression est insatisfaisante.

**Tableau 1 : Progression par rapport aux principales étapes EITI**

Pays	Nomination d'un responsable	Création d'un comité multi-parties prenantes	Élaboration et approbation d'un plan de travail	Publication d'un ou de plusieurs rapports EITI audités et rapprochés
1. Azerbaïdjan	Oui	Oui, mais comité non permanent	Oui	Oui
2. Bolivie				
3. Cameroun	Oui	Oui	Oui	
4. Congo- Brazzaville	Oui			
5. DRC	Oui	Oui		
6. Gabon	Oui			
7. Ghana	Oui	Oui	Oui	
8. Guinée-Conakry	Oui	Oui	Oui	
9. Guinée équatoriale				
10. Kazakhstan	Oui	Oui	Oui	
11. Mauritanie	Oui	Oui	Oui	
12. Mongolie	Oui	Oui	Oui	
13. Niger				
14. Nigeria	Oui	Oui	Oui	Oui
15. Pérou	Oui	Oui	Oui	
16. République kirghize	Oui	Oui	Oui	
17. Sao Tome et Principe				
18. Sierra Leone				
19. Tchad				
20. Timor Leste				
21. Trinité et Tobago				
<b>Total sur les 21 pays adhérents</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>2</b>

Sources : Site Web de l'EITI ; entretiens avec des membres de la coalition PWYP locale.

## 2: Nommer dans chaque pays un responsable disposant de suffisamment de temps, de compétences administratives et d'influence politique pour stimuler la mise en œuvre de l'EITI.

Communiquer des informations financières auparavant tenues secrètes peut s'avérer un processus ardu et litigieux. L'expérience montre qu'il est indispensable que le processus soit mené par des dirigeants compétents pour que les gouvernements puissent mobiliser les ressources politiques, financières et techniques que nécessite la mise en place des réformes requises au titre de l'EITI.

Dans les deux pays qui ont déjà publié des rapports rapprochés, à savoir l'Azerbaïdjan et le Nigeria, le gouvernement a nommé à la tête du processus EITI deux hauts responsables qui, de l'avis des membres des coalitions PWYP locales, possèdent l'influence requise pour pouvoir agir efficacement. Au Nigeria, selon les membres de la coalition, le directeur du processus EITI, Obiageli Ezekwesili, travaille en étroite collaboration avec le Président Obasanjo, facteur qui semble crucial pour impulser l'élan interne nécessaire à la mise en œuvre de l'EITI. En Azerbaïdjan, les membres de la coalition PWYP estiment également que le principal responsable de la Commission d'État pour la mise en œuvre, Samir Sherifov, est apte à négocier les divers obstacles politiques et administratifs. En outre, les membres de la coalition PWYP ont laissé entendre que la décision présidentielle d'accorder un pouvoir exécutif à Sherifov, permettant à ce dernier de prendre les décisions concernant l'EITI, a rendu le gouvernement plus apte à mettre l'EITI en œuvre. Des exemples aussi positifs sont non seulement dignes d'éloge, mais méritent d'être imités.

Un leadership politique national faible semble cependant menacer l'aptitude de plusieurs gouvernements à mettre correctement en œuvre l'EITI. Au Kazakhstan, un membre de la coalition a ainsi déclaré que les initiatives de mise en œuvre avaient été retardées par l'absence d'un responsable possédant le temps et l'autorité suffisants pour diriger le processus. Les membres de la coalition ont pour leur part fait observer que l'organisation des réunions du comité national en Mauritanie, qui sont toujours organisées à la hâte et ne laissent pas assez de temps de préparation aux membres du comité, est en partie due au fait que les responsables de l'Initiative sont constamment monopolisés par d'autres priorités. Selon l'un des membres de la coalition du Cameroun, « les responsabilités importantes au sein de l'EITI ont été confiées à des hommes politiques qui ont déjà un programme très chargé. C'est le cas du ministre des Finances. C'est une raison qui peut expliquer le manque de communication au sein du comité EITI ».

---

*« Le ministre de l'Énergie est censé diriger le processus EITI. Mais il est très pris... Pour lui, l'EITI n'est qu'une tâche parmi tant d'autres et il ne semble pas s'impliquer dans le processus. Il n'y a pas d'autre intervenant disposant de suffisamment d'autorité qui puisse donner de son temps et s'engager, ce qui pose donc un très gros problème. »*

**—Un membre de la coalition PWYP au Kazakhstan.**

---

La coalition PWYP invite tous les gouvernements adhérents à nommer des responsables aptes à diriger le processus EITI. Ils doivent en particulier :

- **Disposer de temps consacré à l'EITI, de compétences administratives et d'une influence politique pour pouvoir agir efficacement.**
- **Être en poste pendant une durée suffisante et administrer correctement les modifications de personnels pour garantir la continuité de la mise en œuvre de l'EITI.**

### **3: Reconnaître qu'une vraie participation de la société civile est une condition imposée par l'EITI et soutenir son application active à chaque étape vitale du processus EITI.**

Le cinquième critère de l'EITI stipule que « la société civile doit être activement engagée en tant que participante à la conception, au contrôle et à l'évaluation de ce processus et prendre part au débat public ». Les débats de l'IAG sur le processus de validation ont conclu que même si un pays avait « signé » pour l'EITI mais sous condition d'une implication restreinte de la société civile, il ne pourrait alors pas accéder au statut de « candidat » ou de « pays en entière conformité » en l'absence d'une participation de la société civile aux phases critiques du processus, notamment à l'élaboration de plans de travail et de formats de reporting, ainsi qu'à la sélection d'auditeurs.<sup>3</sup>

Dans plusieurs cas, la société civile s'est vu donner de réelles opportunités de contribuer au processus EITI, ce qui a permis une mise en œuvre plus efficace et plus forte. Par exemple, au Ghana, un membre de la coalition, représentant de la société civile au sein du comité multi-parties prenantes, a déclaré avoir vraiment eu la possibilité de participer à la mise au point des formats de reporting. Selon ce membre, la société civile a milité en faveur de la publication des versements du gouvernement fédéral aux conseils provinciaux, soit le premier et l'unique effort de diffusion de l'EITI au niveau infranational, et a aussi demandé la publication d'informations sur certaines dépenses du gouvernement. Ces deux propositions ont apparemment été intégrées aux formats de reporting du Ghana, issue très positive pour la mise en œuvre de l'EITI. Au Pérou, un représentant de la société civile, membre du groupe de travail informel, a fait savoir que la partie civile de ce groupe avait fait campagne en faveur d'une stratégie soutenue de divulgation d'informations sur l'EITI dans les régions minières, et que sa suggestion avait finalement été adoptée dans le plan de travail.

Toutefois, dans plusieurs cas, les membres de la société civile ont dit s'être sentis marginalisés lors d'étapes cruciales du processus EITI. Dans certains pays, il semble que l'engagement de la société civile ait été plus limité, en raison de la rareté des réunions des comités multi-parties prenantes. En République kirghize, selon un membre du consortium des ONG siégeant au Conseil consultatif multi-parties prenantes de l'EITI, alors que les réunions sont censées être organisées tous les trois mois, le comité ne s'est réuni que deux fois au cours des deux dernières années. Un membre de la coalition PWYP du Nigeria a indiqué que le comité multi-parties prenantes, le National Stakeholder Working Group (NSWG), ne s'est pas réuni depuis six mois, ce qui renforce l'impression que la société civile est tenue à l'écart du processus EITI.

Dans d'autres pays, les membres de la coalition PWYP ont signalé que les réunions sont souvent organisées au dernier moment, ne permettant pas aux représentants de la société civile, surtout ceux qui ne résident pas dans la capitale, d'y assister. Au Cameroun, un membre de la coalition a ainsi expliqué que les réunions du comité, organisées à la hâte, rendaient difficile la participation des représentants civils. Par ailleurs, a-t-il précisé, lorsque les représentants de la société civile ont demandé aux membres du Secrétariat camerounais de l'EITI de distribuer le procès-verbal des réunions auxquelles ils n'avaient pas pu assister, ils se sont vu rétorquer que « cette procédure ne faisait pas partie de la pratique de l'administration camerounaise ». Au Kazakhstan, un membre de la coalition a signalé que les réunions du comité sont souvent décidées la veille au soir, ce qui empêche les représentants de la société civile vivant dans les autres régions du pays de se rendre dans à Astana, la capitale.

Dans certains pays, la participation de la société civile semble avoir été limitée par l'incapacité des responsables gouvernementaux à distribuer des documents importants avant les réunions du comité, alors même que ces documents devaient être examinés et approuvés lors des réunions. Au Cameroun et en Mauritanie, les membres de la coalition PWYP indiquent que les plans de travail ont été remis le jour même de la réunion au cours de laquelle ils devaient être approuvés. Par conséquent, les représentants de la société civile n'ont pas pu suffisamment se préparer pour pouvoir contribuer de façon appropriée au document proposé.

Qu'elles soient le fruit d'une volonté délibérée ou d'un simple manque d'efficacité administrative, ces expériences ont renforcé le sentiment que les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'EITI ne voient pas de réel intérêt à la participation permanente de la société civile.

---

*« Les représentants de la société civile n'ont pas eu la possibilité de contribuer au plan de travail. Les représentants du gouvernement sont arrivés à la réunion avec les documents et les ont analysés pendant cette même réunion... Les représentants civils n'avaient pas eu le temps de préparer, puisque les documents n'avaient pas été distribués avant la réunion. Résultat : ils n'avaient rien sur quoi se baser pour prendre une décision avisée. »*

**– Un membre de la coalition PWYP au Cameroun.**

---

Comme l'a exprimé un membre de la coalition PWYP de la République kirghize : « Le gouvernement, certaines entreprises et certains experts internationaux ont dans l'idée que les ONG ne doivent jouer qu'un rôle passif. Ils pensent qu'ils n'ont envers nous qu'un simple devoir d'information. Débattre des problèmes avec nous ne les intéresse pas. Un représentant de la Banque mondiale m'a dit un jour que la société civile ne devrait pas être autant impliquée et que l'EITI ne concernait pas la société civile. »

La coalition PWYP invite l'ensemble des parties prenantes à reconnaître qu'une réelle participation de la société civile est une condition imposée par l'EITI. Les gouvernements et les IFI doivent soutenir l'engagement actif de la société civile à chaque phase critique du processus EITI. En particulier, la mise en œuvre de l'EITI sera renforcée si les différents acteurs :

- Prennent en compte les mécanismes de soutien à la participation de la société civile dès le tout début de l'engagement à l'égard de l'EITI.
- Aident la société civile à participer activement à

chaque phase cruciale de l'EITI, notamment : décisions sur les structures de gouvernance nationale de l'EITI, élaboration des plans de travail, conception des formats des rapports, sélection des auditeurs, analyse des comptes-rendus des auditeurs.

- Accordent à la société civile une parité relative par rapport aux autres participants importants aux comités multi-parties prenantes.
- Préviennent les membres des comités multi-parties prenantes, représentants de la société civile compris, des dates d'organisation des réunions et distribuent à l'avance les documents de la réunion afin que les membres du comité puissent en prendre connaissance avant les réunions.
- Distribuent le procès-verbal des réunions des comités multi-parties prenantes à tous les membres du comité.

## **4: Veiller à ce qu'aucun militant de la société civile ne soit harcelé ou intimidé en raison de son travail en faveur de la transparence.**

Les gouvernements exerçant une répression à l'encontre des activistes de la société civile qui militent en faveur de la transparence commettent non seulement une violation des droits de l'homme, mais vident aussi de leur sens les objectifs, critères et principes majeurs de l'EITI. Certes, les gouvernements ayant avalisé l'EITI ont en général respecté les droits politiques de leurs citoyens, mais certains ont recouru à des mesures d'intimidation envers les activistes civils qui œuvrent pour la promotion de la transparence et de la gestion traçable des revenus dérivés des ressources naturelles.

Un exemple grave de ce problème est l'arrestation et le procès, à l'instigation du gouvernement, de Christian Mounzeo et Brice Mackossoae, les deux coordinateurs de la coalition PWYP du Congo-Brazzaville. Le procès de M. Mackosso et de M. Mounzeo montre bien que les régimes démocratiques fragiles ont en permanence la volonté et la capacité de réprimer les activistes civils engagés dans la lutte contre la corruption. En effet, l'exposé des chefs d'inculpation par le Procureur de Pointe-Noire aux deux hommes lors de leur arrestation, la teneur de leur interrogatoire par les officiers de police et la confiscation des documents concernant leurs activités militantes (et sans rapport avec les motifs de l'arrestation) laissent tous à penser que le procès est peut-être une tentative politique de mettre fin à leurs appels à une gestion plus responsable de la manne pétrolière du Congo-Brazzaville.

Par ailleurs, dans d'autres pays dirigés par des régimes autoritaires mais dont les gouvernements ont avalisé l'EITI, la situation concernant la société civile est bien pire. Par exemple, le gouvernement de la Guinée équatoriale dirigé par le Président Teodoro Obiang Nguema a avalisé l'EITI en 2005. Or, tant les organismes gouvernementaux que non gouvernementaux critiquent régulièrement ce régime qui bride systématiquement les droits civils et politiques fondamentaux,

tels que la liberté d'expression. La marge de manœuvre d'un activisme civil, dans des domaines tels que la transparence et la lutte contre la corruption, semble être inexistante.

La coalition PWYP invite tous les acteurs concernés à veiller à ce que les militants de la société civile ne soient ni harcelés ni intimidés en raison de leurs activités en faveur de la transparence. En particulier, la mise en œuvre de l'EITI implique les conditions suivantes :

- Les gouvernements adhérents sont tenus de protéger les droits de tous leurs citoyens, y compris les militants de la société civile.
- Le Conseil de l'EITI doit examiner les cas de harcèlement dont se seraient rendus coupables des pays ayant avalisé l'EITI.
- Toutes les parties prenantes de l'EITI doivent mettre en œuvre tous les moyens diplomatiques ou autres en leur pouvoir pour protéger les droits de l'homme des militants en faveur de la transparence lorsque ces derniers sont menacés.

La coalition PWYP invite également les autorités congolaises à abandonner immédiatement toutes les charges contre Christian Mounzeo et Brice Mackosso.

## **5: Veiller à ce que les représentants de la société civile soient réellement issus de ce secteur et non des secteurs représentant les intérêts d'autres intervenants, tels que les partis politiques ou les entreprises.**

La société civile est traditionnellement désignée comme le « troisième secteur », se différenciant des acteurs dont le mandat consiste à représenter le gouvernement, les entités politiques ou les entreprises privées. Parmi les organismes de la société civile, on peut citer : les organisations communautaires ou populaires de la base, les ONG nationales, les ONG internationales, les associations des médias, les syndicats, les instituts universitaires et de recherche, les organisations religieuses, les organismes caritatifs officiellement reconnus. Leur mandat et leur statut indépendant leur permettent de demander aux acteurs des deux autres secteurs de rendre des comptes sur l'impact de leurs actes sur l'intérêt public. Pour préserver une participation légitime et efficace de la société civile à l'EITI, il est indispensable de veiller à ce que les représentants de la société civile soient indépendants tant des intérêts que de l'influence des entreprises et de l'État.

Plusieurs exemples probants ont permis de constater que les représentants de la société civile sont restés indépendants lors de la mise en œuvre de l'EITI. En République démocratique du Congo (RDC), les membres de la coalition ont déclaré que l'un des aspects positifs du processus EITI était que la société civile pouvait sélectionner ses propres membres au comité sans interférence de la part du gouvernement. En Azerbaïdjan, bien qu'il n'existe pas de comité multi-parties permanent, la société civile a élu ses propres représentants au comité chargé de sélectionner les auditeurs. De même, au Ghana, un membre de la coalition a signalé que le gouvernement, après avoir avalisé l'EITI, avait contacté l'organisme national de coordination pour la société civile

et demandé aux ONG de nommer un représentant pour le comité de direction national, composé de dix personnes.

Cependant, dans plusieurs pays, les membres de la coalition ont signalé que l'indépendance de la société civile et sa participation à l'EITI étaient remises en cause, car la société civile n'était pas autorisée à sélectionner elle-même ses propres représentants dans les comités multi-parties prenantes. Au Kazakhstan, au Cameroun, en Mauritanie et en Mongolie, les membres de la coalition ont indiqué que le gouvernement influait dès le départ sur les choix des représentants civils dans les comités multi-parties prenantes, voire les sélectionnait lui-même.

---

*« Certains représentants de la société civile du conseil national des parties prenantes ont apparemment été choisis par le ministre de l'Énergie... La nomination et l'élection des représentants n'ont été ni claires, ni transparentes. Certains des groupes retenus connaissaient mal l'EITI et ne semblent guère s'y intéresser, au vu de leur absence répétée aux nombreuses... tout ceci a beaucoup ralenti le processus. »*

**—Un membre de la coalition PWYP au Kazakhstan.**

---

Au Pérou, un membre de la coalition s'est dit inquiet de la méthode utilisée pour intégrer la société civile au processus EITI. Avant mai 2006, le gouvernement avait formé un groupe de travail EITI multi-parties prenantes à caractère informel, donc non officiel, qui comprenait des représentants de la société civile. Cependant, selon lui, « la Banque mondiale a en fait trié sur le volet quelques participants de la société civile. Nous avons eu l'impression que ce choix était imposé par la Banque mondiale alors que tous partagent les mêmes objectifs et la même philosophie ». Dans le cadre d'une décision, qui, on l'espère, résoudra ce problème, le gouvernement péruvien a passé en mai 2006 un décret suprême avalisant un plan de travail de l'EITI et créant un comité multi-parties prenantes. En vertu de ce décret, les organismes de la société civile seront autorisés à sélectionner eux-mêmes leurs représentants au comité.

Même dans un pays qui a fait d'énormes progrès pour mettre en œuvre les phases essentielles du processus EITI, à savoir le Nigeria, l'indépendance de la société civile et la qualité de sa participation à l'EITI ont, au départ, été gênées par l'interférence du gouvernement dans le choix des représentants de la société civile appelés à prendre part au NSWG. Un membre de la coalition PWYP nigériane a déclaré qu'en 2004, le Président Obasanjo avait invité trois représentants de la société civile à siéger dans ce groupe de 28 personnes. Toujours selon ce membre, « la participation de la société civile a été faussée de par la façon dont le Président a choisi les représentants civils du NSWG. Il n'y avait en outre aucun mécanisme pour que ces représentants puissent retransmettre l'information à la société civile dans son ensemble. Cet état de faits a provoqué plusieurs problèmes de mise en œuvre de l'EITI. La société civile n'a pas été correctement consultée pour la conception du plan de travail et des formats de reporting ». Pour élargir l'engagement de la société civile, juin 2005 a vu la création d'un autre groupe, le Comité de direction de la société civile (Civil Society Steering Committee), composé de 10 représentants civils sélectionnés par une large coalition de la société civile. En février 2006, le NSWG et les représentants de ce Comité ont signé un protocole d'accord, qui, comme l'espèrent les membres

---

*« Dans le Conseil national, aucun membre n'est aujourd'hui issu de la société civile, du moins telle que nous l'entendons. Actuellement, les représentants censés provenir de la société civile sont en fait des représentants d'associations industrielles et c'est un problème. »*

---

**—Un représentant d'une ONG en Mongolie.**

---

de la coalition, institutionnalisera un processus élargissant la portée de l'engagement de la société civile dans le processus EITI.

L'un des problèmes qui se posent lorsqu'on laisse les gouvernements sélectionner les représentants de la société civile dans les comités multi-parties prenantes est qu'ils étendent souvent le concept de société civile à des acteurs issus d'associations de l'industrie, de partis politiques et des parlements. Selon un membre de la coalition en Mongolie, en influençant la sélection des représentants de la société civile, le gouvernement a nommé des personnes qui représentaient les intérêts des entreprises. En Mauritanie, selon les membres de la coalition, le gouvernement a sélectionné des membres de partis politiques pour la délégation de la société civile participant au

Comité national, l'organisme multi-parties prenantes créé en janvier 2006. Au Cameroun, aux dires des membres de la coalition PWYP, le même scénario s'est reproduit, le gouvernement ayant, entre autres, désigné des parlementaires dans la délégation de la société civile auprès du comité multi-parties prenantes.

La coalition PWYP invite les parties prenantes à veiller à ce que les représentants de la société civile soient réellement issus de ce secteur. En particulier, ils doivent :

- Autoriser la société civile à sélectionner elle-même ses propres représentants aux comités multi-parties prenantes.
- Éviter d'élargir le concept de représentation de la société civile aux associations industrielles, aux représentants de partis politiques et aux parlementaires.

## **6: Augmenter le soutien technique et financier permettant à la société civile de participer davantage à l'EITI.**

Les moyens limités de la société civile, tant sur le plan des ressources financières que de l'expertise technique, posent un défi pour la réussite de l'EITI. En effet, pour qu'une plus grande transparence puisse conduire à une meilleure gestion des revenus, le gouvernement se voit confronté à l'obligation accrue de rendre des comptes à la société civile locale, représentante du grand public. Or, cela implique chez la société civile un niveau de connaissances équivalentes à celles du gouvernement. L'acquisition de connaissances, de compétences et de confiance dans ces domaines financiers demande beaucoup de temps. Un retard dans l'acquisition de ces compétences au sein de la société civile risque de saper tout l'objectif de traçabilité accrue préconisé par l'EITI.

Tous les membres de la coalition interrogés dans le cadre du présent rapport ont exprimé l'opinion que les organismes de la société civile étaient dépourvus de l'expertise technique appropriée qui leur permettrait de participer à l'EITI d'une façon aussi percutante qu'ils le souhaiteraient. Selon un membre de la coalition PWYP au Cameroun, « la société civile a besoin de se doter d'un bagage de compétences beaucoup plus important pour que ses membres puissent mieux comprendre les outils techniques de l'EITI, tels que les audits et le processus de rapprochement ».

Outre la nécessité de se doter d'un soutien technique, les organismes de la société civile ont souvent bien du mal à trouver les fonds nécessaires pour participer au processus EITI. Les membres de la coalition de la République démocratique du Congo (RDC) et de celle du Kazakhstan ont fait observer qu'en raison de leurs moyens financiers limités, le déplacement jusqu'à leurs capitales

---

*« Le plus grand défi pour la société civile est son manque d'expertise et l'insuffisance de ses capacités à analyser les données extraites des rapports de l'EITI. Seul un nombre limité de membres la coalition possède ce savoir-faire. Au cours des réunions multi-parties prenantes, qui se déroulent aux côtés des compagnies pétrolières et du gouvernement, la société civile n'a souvent pas les compétences requises et est moins bien préparée pour participer sur un pied d'égalité à certaines des discussions techniques. »*

**—Un membre de la coalition PWYP en Azerbaïdjan.**

---

respectives, Kinshasa et Astana, pour les réunions organisées par l'EITI, était pour eux source de difficulté. D'après un membre congolais, « le manque de ressources financières représente l'un des principaux freins qui empêche les groupes de la société civile de travailler efficacement. Les membres de la coalition qui vivent à Lumbubashi, dans l'est du pays, ont du mal à se déplacer jusqu'à Kinshasa où sont organisées la plupart des réunions. Par conséquent, des membres actifs sur le terrain et qui ont une très bonne connaissance des problèmes dans leur région ratent des réunions et ne peuvent pas débattre en détail des problèmes liés à l'EITI ». Un membre de la coalition au Ghana a expliqué que son organisme avait mis au point un plan pour une stratégie de communications sur l'EITI à l'attention des communautés des médias et des industries minières, mais qu'il se trouvait dans l'incapacité de le mettre en œuvre faute de soutien financier.

Le soutien accordé à la société civile doit être indépendant des agences gouvernementales nationales, qu'il soit versé directement aux groupes locaux ou par le biais d'ONG internationales capables d'assigner efficacement ces fonds à l'échelle locale. Au Ghana, un membre de la coalition PWYP a signalé

que la capacité du DFID (Department of International Development) britannique à soutenir les groupes de la société civile participant à l'EITI avait été remise en cause du fait de son insistance récente à vouloir canaliser les fonds via le gouvernement, méthode rejetée par les groupes civils qui pensent qu'elle compromettrait la façon dont est perçue leur indépendance.

La coalition PWYP invite les parties prenantes à l'EITI à augmenter directement leur soutien technique et financier aux groupes de la société civile dans les pays mettant en œuvre l'Initiative. En particulier :

- Le développement des capacités de la société civile et le soutien financier qui lui est accordé doivent être planifiés, budgétisés et mis en œuvre parallèlement au soutien accordé dans d'autres secteurs, tels qu'aux pouvoirs publics. Le plan de travail national doit y veiller.
- De même qu'ils apportent un soutien aux gouvernements mettant en œuvre l'EITI, les donateurs et les IFI doivent fournir une aide à la société civile, soit par le biais de contributions au Fond fiduciaire de l'EITI, soit par le biais de programmes d'aide bilatéraux. Une certaine flexibilité qui permette de répondre à des besoins imprévisibles ou à petite échelle est très importante pour le soutien accordé à la société civile sur un plan local.
- Les entreprises doivent aussi fournir un soutien technique et financier lorsque la situation l'exige.
- Le Secrétariat de l'EITI doit disposer de personnels et de ressources appropriés pour pouvoir coordonner l'assistance technique et financière fournie à la société civile.

## 7: Allouer des fonds suffisants pour couvrir les coûts de l'EITI dans les budgets annuels et vérifier que ces fonds sont bien versés dans les délais impartis et pour les activités planifiées.

La réservation de fonds destinés à la mise en œuvre de l'EITI est essentielle pour garantir un lancement des activités de l'EITI sans retards ni incertitudes inutiles et comme signe d'engagement envers l'EITI, tant de la part des gouvernements adhérents que des entreprises.

Dans plusieurs pays, les membres de la coalition ont signalé que la mise en œuvre de l'EITI avait été retardée par des dispositifs de financement ad hoc. En Azerbaïdjan, des membres de la coalition de l'ONG locale ont affirmé que des dispositifs de financement spéciaux réservés aux activités de l'EITI telles que les audits n'ont pas été mentionnés dans le protocole d'accord signé en

---

*« Chaque année, la question du financement des audits pose problème : en effet, la plupart des entreprises refusent d'y contribuer, parce que ce poste de dépense ne figure pas dans leur budget d'exploitation habituel. »*

**—Un membre de la coalition d'une ONG en Azerbaïdjan.**

---

novembre 2004, et que les coûts liés à l'EITI n'ont pas été incorporés aux budgets annuels du gouvernement. D'après eux, la confusion et l'incertitude concernant les dispositifs de financement ont retardé la progression de la mise en œuvre de l'EITI.

D'après un membre de la coalition au Ghana, la mise en œuvre de l'EITI a été retardée parce que le gouvernement n'avait pas intégré de postes correspondant aux coûts de l'EITI dans son budget annuel. En Mongolie, un représentant d'une ONG a laissé entendre que le gouvernement n'était pas disposé à soutenir l'EITI s'il devait en supporter lui-même les coûts financiers et que sa réticence à

allouer des fonds trahissait son soi-disant engagement envers l'EITI. Selon ce représentant, « tant que la Banque mondiale finance l'EITI, le gouvernement tolère l'Initiative. Mais s'il doit y aller de sa poche, je ne sais pas s'il la soutiendra ». Au Pérou, de l'avis d'un membre de la coalition d'une ONG, la réticence du gouvernement à engager des ressources pour la mise en œuvre de l'EITI illustre son manque de volonté politique : « Un autre problème est que le gouvernement n'a apporté aucune contribution financière. La Banque mondiale a dû payer parce que le gouvernement ne veut pas investir. Cela montre que la volonté politique n'est pas au rendez-vous. »

La coalition PWYP invite les gouvernements adhérents à allouer des fonds suffisants pour couvrir les coûts liés à l'EITI dans leurs budgets annuels et à veiller à ce qu'ils soient versés dans les délais impartis. En particulier, cette incitation implique les conditions suivantes :

- **Un budget clair et adapté doit être adopté en même temps que le plan de travail.**
- **Au début de l'exercice financier, ou au moins avant la mise en œuvre des activités planifiées, les fonds réservés au contrôle des groupes de travail EITI doivent être dégagés ou transférés.**

## **8: Fournir un soutien technique approprié, et si nécessaire financier, aux gouvernements mettant en œuvre l'EITI.**

Plusieurs gouvernements occidentaux et institutions financières internationales ont joué un rôle essentiel dans l'accélération du processus EITI, mais il reste encore beaucoup à faire pour assurer une mise en œuvre réussie de l'Initiative au plan national. Les gouvernements donateurs et les IFI pourraient soutenir davantage la mise en œuvre de l'EITI en fournissant des formations plus complètes, en renforçant le soutien technique et, dans certains cas de « grande difficulté économique », en apportant une aide financière aux gouvernements. Étant donné que de nombreux gouvernements qui ont avalisé l'EITI souffrent de structures de gouvernance faibles, voire déliquescentes, une aide internationale puissante est nécessaire pour les aider à mettre en œuvre l'Initiative.

Une aide financière pourrait être apportée par le biais du MDFT (Fonds fiduciaire financé par plusieurs bailleurs de fonds) géré par la Banque mondiale<sup>7</sup> ou directement par le truchement de programmes d'aide bilatérale. Ceux-ci sont particulièrement adaptés s'ils peuvent être utilisés avec plus de souplesse et dans des délais relativement plus courts que les mécanismes de financement devant faire suite aux procédures de la Banque mondiale.

Les gouvernements donateurs et les IFI sont intervenus pour soutenir les efforts des gouvernements mettant l'EITI en œuvre en leur apportant une assistance technique et financière. D'après le site Web officiel de l'EITI, les gouvernements norvégien, britannique, néerlandais et allemand ont contribué ou se sont engagés à contribuer au MDFT, le Royaume-Uni s'avérant le plus généreux. De plus, la Norvège a créé le programme Pétrole contre développement, qui assure une aide technique et financière aux gouvernements des pays en développement, à condition qu'ils tentent d'améliorer la transparence et la bonne gouvernance de leurs revenus découlant des ressources naturelles. Enfin, au cours de sa série de réunions de 2005 à 2006, l'IAG a contribué à la création d'un Secrétariat de l'EITI

en fournissant des personnels compétents et d'autres ressources afin de faciliter la coordination de l'assistance technique et financière aux pays mettant l'Initiative en œuvre.

En dépit de cette évolution positive, les membres de la coalition PWYP de plusieurs pays pensent que la mise en œuvre de l'EITI par les différents gouvernements a, jusqu'à présent, été gênée par un manque d'expertise technique et, parfois, par l'insuffisance des ressources financières. Outre les difficultés de la Sierra Leone décrites dans l'encadré, le manque de capacités du gouvernement mauritanien, selon un membre de la coalition, a incité le représentant de la Banque mondiale à assumer le rôle de secrétaire de facto chargé de la mise en œuvre de l'EITI. D'après ce

---

*« J'ai l'impression que le gouvernement signe une masse d'initiatives mais qu'il n'a pas les personnels et les ressources techniques et financières pour suivre. C'est à mon avis le problème. Je pense que l'un des grands rôles de la Banque mondiale est d'aider à mettre en place les structures et les mécanismes nécessaires à la mise en œuvre, mais jusqu'à présent ce n'a pas été le cas. »*

**—Un membre du NACE (National Advocacy Coalition of Extractives) en Sierra Leone.**

---

membre, « le manque de capacités du gouvernement est l'un des plus grands problèmes pour l'EITI. Nous avons besoin de lancer un programme de formation sérieux pour tous ceux qui participent au processus. Sinon, c'est la Banque mondiale qui fera avancer le processus sans que les responsables gouvernementaux puissent ne serait-ce que le comprendre et y participer ». En RDC, un membre de la coalition déclare qu'il a souvent le sentiment que les responsables gouvernementaux des réunions du comité EITI multipartites prenantes ne comprennent pas correctement les concepts de l'EITI, ce qui nuit à la productivité des réunions.

Ces avis font écho aux conclusions d'un récent rapport commandé par le Secrétariat de l'EITI sur la mise en œuvre de l'EITI dans le secteur minier. Selon ce rapport, « les processus de mise en œuvre de l'EITI dans chaque pays ont besoin d'un soutien plus cohérent pour pouvoir être efficacement menés à bien. Cette opinion a été réitérée par tous les gouvernements adhérents, par les sociétés minières et par les représentants de la société civile participant aux processus EITI nationaux ».<sup>9</sup>

La coalition PWYP préconise de fournir aux gouvernements adhérents davantage d'aide technique et, dans certains cas, d'aide financière. En particulier :

- Les gouvernements donateurs et les IFI devraient fournir un soutien technique et, dans certains cas, financier, soit par le biais de contributions au Fonds fiduciaire de l'EITI, soit par le biais de programmes d'assistance et d'aide bilatérale. Ces derniers devront conserver la souplesse suffisante pour pouvoir répondre à des besoins imprévus et à petite échelle.
- Les entreprises et les organismes de la société civile devront également fournir un soutien technique et financier si les circonstances l'exigent.

- Toutes les parties prenantes de l'EITI doivent appuyer la création d'un Secrétariat de l'EITI solide, doté de personnels compétents et d'autres ressources qui lui permettront de coordonner l'aide technique et financière accordée aux gouvernements mettant l'Initiative en œuvre.

## 9: Ventiler les données par entreprise et par paiements/type de revenu dans les rapports rapprochés comparant les paiements des entreprises et les encaissements déclarés par les gouvernements.

Dans les cas où, jusque-là, le public était entièrement privé d'accès aux flux financiers des industries extractives, la publication de chiffres comparatifs, à savoir les totaux rapprochés des paiements globaux des entreprises par rapport aux encaissements globaux de l'État, constitue une démarche importante de la part du gouvernement. Cependant, cette « consolidation » des chiffres pose un certain nombre de problèmes aux citoyens, à la société civile, aux entreprises et aux gouvernements. Les citoyens ont le droit de savoir quels sont les apports individuels des entreprises à l'économie nationale, mais s'ils ignorent la répartition exacte des apports par entreprise, il est impossible d'identifier clairement l'origine des fuites de capitaux et de prendre des mesures à cet égard. En outre, la consolidation des chiffres fait que les performances médiocres d'une seule entreprise peuvent ternir la réputation des autres. En dernier lieu, l'impossibilité de comparer les chiffres globaux aux paiements et aux encaissements pris individuellement ne favorise pas la confiance du public envers le processus, alors même que l'instauration d'une telle confiance entre les gouvernements et leurs citoyens est vitale pour la stabilité politique.

Une approche beaucoup plus bénéfique est celle de la « ventilation », qui consiste à présenter plus en détail les revenus et les paiements, ce qui revient à ventiler les totaux par paiements et encaissements, classés par entreprises et par flux de revenus. La divulgation de ces chiffres ventilés fournit les informations sur les revenus des industries extractives dont les acteurs locaux ont besoin pour comparer les paiements aux encaissements et pour exiger des gouvernements et des entreprises qu'ils rendent compte de ces flux.

Le Nigeria, l'un des deux seuls pays à avoir publié des rapports audités et rapprochés, a communiqué des chiffres ventilés. Selon les membres de la coalition PWYP nigériane, il est crucial que les chiffres qui figurent dans les rapports rapprochés publiés en avril 2006 soient ventilés, car cela leur permet d'analyser et de résoudre les écarts détectés entre les paiements et les encaissements. Par ailleurs, le Ghana a annoncé son intention de publier des informations ventilées par entreprise, type de minerais et flux de revenus.

En revanche, les informations divulguées dans les quatre rapports rapprochés de l'Azerbaïdjan n'ont pas été ventilées par entreprise. Selon les membres de la coalition PWYP azérie, l'absence de chiffres ventilés a gêné leur analyse des écarts et la recherche de solutions. Selon l'un des membres, « étant donné que chaque compagnie pétrolière opère en Azerbaïdjan selon des conditions définies par des accords de partage de production (PSA), une divulgation individuelle des

---

*« La publication de chiffres ventilés est l'une des grandes réussites de la coalition de la société civile nigériane. Le rapport ventilé avalisé par le comité NSWG, tel qu'il apparaît dans le rapport d'audit du Hart Group, nous a beaucoup aidés à comprendre qui, parmi les différentes entités, verse quoi au gouvernement. »*

**—Un membre de la coalition PWYP au Nigeria.**

---

informations permettrait l'analyse des paiements de chaque entreprise par rapport à leurs engagements pris conformément à ces PSA. En cas d'écarts constatés entre les chiffres fournis par l'État et les chiffres consolidés communiqués par les entreprises, l'absence de divulgation au cas par cas ne permet ni une analyse poussée ni une recherche des causes de la divergence ».

La divulgation d'informations de versement ventilées par entreprise et par flux de revenus inquiète certaines compagnies, qui pensent que le principe pourrait nuire à leur compétitivité commerciale. Pourtant, au Nigeria, où le rapport rapproché publié en avril 2006 présentait des chiffres ventilés par entreprise, aucune des sociétés citées, notamment Shell, Exxon et Chevron, n'a déclaré avoir subi de conséquences commerciales négatives. Deux compagnies pétrolières norvégiennes, Statoil et Nordsk-Hydro, ont récemment annoncé qu'elles prévoient de publier dans leurs rap-

ports annuels la plupart de leurs versements matériels aux gouvernements de chaque pays où elles opèrent. La compagnie canadienne Talisman publie d'ores et déjà dans ses rapports annuels le montant des royalties versées aux différents gouvernements. Shell est d'avis de diffuser les paiements individuels par entreprise dans les pays mettant en œuvre l'EITI, même si la décision finale revient au gouvernement hôte.<sup>10</sup>

La coalition PWYP appelle toutes les parties prenantes, en particulier les gouvernements et les entreprises mettant en œuvre l'EITI, à soutenir la publication de chiffres ventilés par entreprise et par paiement/type de revenus.

## **10: Institutionnaliser l'EITI dans la loi afin de garantir sa continuité et sa durabilité à long terme.**

Dans de nombreux pays, même ceux qui ont fortement progressé dans la mise en œuvre de l'EITI, l'engagement futur des gouvernements envers l'Initiative demeure incertain, pour la simple raison qu'ils sont exposés à un risque de changement de régime. La probabilité d'un soutien continu des gouvernements à l'égard de l'EITI serait donc renforcée si l'Initiative était incorporée à la loi et non simplement autorisée par un décret exécutif.

Quelques pays ont tenté d'institutionnaliser l'EITI dans la loi. Par exemple, au Nigeria, le pouvoir exécutif a élaboré un projet de loi préliminaire, la NEITI (Nigeria Extractive Industry Transparency Initiative), que le corps législatif est en train d'étudier. Si la loi est approuvée, elle établirait alors légalement les institutions et codifierait les fonctions de la NEITI.<sup>11</sup> Un tel état de fait revêt une importance toute particulière au Nigeria car, à l'approche des élections présidentielles et

---

*« Il est très important que la loi sur la NEITI soit votée car elle permettra de pérenniser le processus EITI au cas où le nouveau gouvernement déciderait de ne pas poursuivre dans cette voie. Elle lui donnera une légitimité sanctionnée par la loi, et c'est très important. »*

**—Un membre de la coalition PWYP au Nigeria.**

---

tels cas, la continuité future de l'Initiative pourrait être consolidée par un engagement prenant une forme légale ayant force exécutoire.

La coalition PWYP appelle les gouvernements adhérents à institutionnaliser l'EITI dans la loi.

## **11 : Soutenir la diffusion généralisée des objectifs et des stratégies de l'EITI dans d'autres mécanismes qui permettront d'accroître et de soutenir la transparence financière du gouvernement et des entreprises.**

La participation à l'EITI des gouvernements qui dépendent des revenus de leurs ressources naturelles est une démarche volontaire subordonnée à une volonté politique. Actuellement, le reporting des entreprises dépend de l'initiative prise par ces gouvernements et n'intervient que dans les pays où il leur est demandé de faire ce reporting, et ce pendant une période qui peut être limitée dans le temps.

Consciente de la nécessité d'une transparence plus systématique et plus soutenue, l'EITI, à l'occasion des débats de son IAG, a recommandé de diffuser plus largement ses objectifs et ses stratégies à d'autres mécanismes ayant un impact sur la divulgation des données financières des gouvernements et des entreprises. Parmi ces mécanismes figurent les critères de prêt des IFI, les critères de garantie au crédit à l'exportation, les normes comptables et les critères de cotation boursière. Les membres de la coalition PWYP estiment que ces mécanismes sont l'un des domaines de travail les plus importants.

législatives de 2007, le risque de désintérêt du futur Président envers l'EITI ne peut être écarté. Au Ghana, un membre de la coalition a fait savoir que le gouvernement avait accepté la proposition de la société civile, demandant le vote d'une loi par l'exécutif en vue d'institutionnaliser l'EITI devant le parlement.

Dans la plupart des pays ayant avalisé l'EITI, le gouvernement a uniquement autorisé sa mise en œuvre par le biais d'un décret exécutif. Par exemple, en Mauritanie, le Premier ministre a signé le 12 janvier 2006 un décret instituant un comité national chargé de la mise en œuvre de l'EITI.<sup>17</sup> Selon un membre de la coalition, en mai 2006, la branche exécutive du gouvernement péruvien a passé un Décret suprême qui autorisait officiellement la mise en œuvre de l'EITI et créait un plan de travail et un comité multi-parties prenantes pour l'EITI. Dans de

Certaines IFI ont déjà pris des engagements et fait des progrès en termes de diffusion générale des critères de transparence systématique. Par exemple, la SFI (Société financière internationale) et la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement) ont inclus des dispositifs de divulgation dans leurs critères d'accord de prêt aux projets des industries extractives. Ces critères s'appliquent aussi bien aux gouvernements des pays riches en ressources naturelles qu'aux entreprises extractives.

En ce qui concerne les marchés boursiers, le marché AIM (Alternative Investment Market) de la Bourse de Londres comporte désormais un critère de cotation en bourse de valeurs qui s'applique aux sociétés pétrolières, gazières et minières et les contraint à divulguer certaines données financières pays par pays. L'AIM stipule qu'une société doit divulguer « tous les versements d'un total supérieur à 10 000 livres sterling acquittés à un gouvernement ou une autorité régulatrice ou un organisme similaire par le candidat ou au nom de ce dernier, et concernant l'acquisition ou la maintenance de ses actifs ».

Les mouvements de convergence entre les normes internationales de reporting financiers (IFRS) et les principes comptables GAAP (Generally Accepted Accounting Principles) permettent d'intégrer des critères comptables en adéquation avec les principes d'une transparence accrue. Les normes internationales IAS 14 (Operating Segments) et les normes s'appliquant en particulier aux industries extractives sont concernées au premier chef.

Les membres de la coalition PWYP des pays qui ont atteint la phase de publication de rapports rapprochés indiquent que l'expérience acquise jusqu'à présent laisse à penser que ces types de mécanismes pourraient être indispensables pour garantir une participation forte et rapide des entreprises à l'EITI. En Azerbaïdjan, selon un membre de la coalition, les retards d'envoi des résultats des petites compagnies pétrolières ont provoqué un dépassement des délais et un retard de la publication du rapport de l'auditeur. Ce représentant argumente que des mécanismes obligeant les sociétés à fournir des informations exactes dans les délais impartis permettraient de résoudre ce problème. De même, au Nigeria, certaines entreprises ont été extrêmement lentes à fournir des informations à l'agence chargée de réaliser le rapport de rapprochement, en dépit d'injonctions directes du gouvernement nigérian et de l'annonce sans équivoque de sa renonciation aux clauses de confidentialité.

La coalition PWYP estime que les mécanismes rendant obligatoire une divulgation des paiements pays par pays renforcent et soutiennent les progrès positifs réalisés jusqu'ici par l'EITI et qu'ils garantissent l'entière intégration du principe de transparence des revenus des industries extractives aux normes nationales et internationales.

La coalition PWYP appelle tous les acteurs à soutenir la large diffusion des objectifs et stratégies de l'EITI aux autres mécanismes susceptibles d'accroître et de favoriser la transparence financière des gouvernements et des entreprises. En particulier, les gouvernements hôtes, les entreprises et le Conseil de l'EITI doivent soutenir l'intégration des critères de transparence dans les domaines suivants :

- Normes comptables internationales
- Critères de cotation en bourse
- Critères de garantie au crédit à l'exportation
- Critères de prêt des IFI

## **12 : Favoriser la transparence des contrats, laquelle doit être considérée comme une étape essentielle à l'instauration de la transparence et de la traçabilité des revenus.**

Si les contrats d'investissement conclus entre les sociétés étrangères et les gouvernements hôtes ne sont pas divulgués, les citoyens n'ont aucun moyen de savoir à quelles fins les ressources naturelles de leur pays sont vendues, ni de juger si les versements effectués correspondent aux modalités originelles des contrats. De tels contrats fournissent les conditions et les formules déterminant les calculs des coûts et la répartition des bénéfices entre l'entreprise et le gouvernement hôte. Pour obliger les gouvernements et les entreprises à lui rendre des comptes, le public a donc besoin de connaître les conditions du contrat conclu entre l'entreprise et le gouvernement.

Les gouvernements et les entreprises argumentent souvent que la divulgation des modalités des contrats sapent leurs avantages commerciaux et concurrentiels, mais le Guide on Resource Revenue Transparency (Guide pour la transparence des recettes de ressources naturelles) du FMI fait observer que « dans la pratique, toutefois, les modalités du contrat ont toutes les chances d'être largement connues dans le secteur peu après la signature. La publication des contrats ne semble donc guère faire perdre d'avantages stratégiques ». <sup>14</sup> En outre, les services commerciaux mettent souvent à disposition les contrats moyennant paiement.

Les membres de la coalition PWYP s'accordent sur l'importance cruciale de la transparence des contrats. Selon des interlocuteurs de la République kirghize et de la RDC, le secret qui entoure de nombreux contrats d'investissement et les concessions rendent difficile la mise en œuvre d'un processus EITI efficace.

La transparence des contrats pourrait aussi éviter des litiges tels que celui qui a récemment opposé le gouvernement tchadien et les compagnies pétrolières Chevron et Petronas : fin août 2006, le Président tchadien Idriss Deby a expulsé Chevron et Petronas, au motif qu'elles n'acquittaient pas suffisamment leurs obligations fiscales, accusation rejetée par les deux compagnies. Si certaines des modalités fondamentales du contrat commercial entre les entreprises et le gouvernement relevaient du domaine public et si les entreprises publiaient individuellement leurs versements, il y aurait beaucoup moins matière à suspicion. <sup>15</sup>

La coalition PWYP appelle tous les acteurs à soutenir la transparence des contrats, qui représente une étape essentielle pour la mise en place de la transparence et de la traçabilité des revenus. En particulier :

- **Le Conseil de l'EITI doit mettre au point des recommandations spéciales concernant l'incorporation de la transparence des contrats à l'EITI.**

## **13: Créer des modèles de reporting infranationaux au cours des 12 prochains mois.**

Dans de nombreux pays dépendants de leurs ressources naturelles, une partie des revenus collectés au niveau fédéral est ensuite transférée aux autorités régionales et locales en vertu de règles établies par la législation. D'après un rapport récent sur la mise en œuvre infranationale de l'EITI, 17 des 56 pays riches en ressources naturelles disposent d'une structure légale officielle ou explicite régissant le transfert des revenus des ressources naturelles à partir du niveau national vers le niveau infranational.<sup>16</sup> Dans certains de ces pays, les entreprises effectuent directement leurs versements auprès d'entités infranationales. Le rapport identifie plusieurs mécanismes par lesquels une mauvaise gestion des revenus au niveau infranational entraîne corruption, pauvreté et conflits, par exemple des transferts de revenus intergouvernementaux administrés par des personnes ayant des postes de faveur, et l'absence d'une structure légale de reporting financier destinée aux autorités infranationales.<sup>17</sup>

Toute tentative complète de transparence des revenus nécessite aussi la divulgation publique des fonds versés ou transférés aux autorités infranationales. Conscient de l'importance de ce facteur, l'IAG a recommandé à l'EITI de diriger des recherches supplémentaires sur la question de la mise en œuvre au niveau infranational.<sup>18</sup>

Dans certains des pays qui ont avalisé l'EITI, les parties prenantes ont déjà commencé à régler le problème du reporting des revenus au niveau infranational. Selon un membre de la coalition PWYP, au Ghana, environ 5 % des revenus miniers nationaux sont directement transférés aux assemblées de districts, qui constituent la structure gouvernementale locale. Conscients de l'importance de la divulgation de ces transferts de revenus, les organismes de la société civile ont milité avec succès en faveur de la publication des paiements du gouvernement fédéral aux assemblées de districts, ce qui constitue une première initiative d'élargissement de l'EITI au niveau infranational. Au Nigeria, dans le cadre d'une initiative distincte du NEITI, le gouvernement a commencé à publier les transferts du niveau national vers les autorités régionales.

Encourager et aider les gouvernements mettant en œuvre l'EITI à créer des mécanismes favorisant une gestion des dépenses transparente et traçable.

## **14: Encourager et aider les gouvernements mettant en œuvre l'EITI à créer des mécanismes favorisant une gestion des dépenses transparente et traçable.**

Même si la mission première de l'EITI reste la divulgation publique des revenus gouvernementaux dérivés des ressources naturelles, son objectif final, à savoir une meilleure gestion de ces richesses pour le bien des citoyens, nécessite la création de mécanismes qui vont au-delà de la transparence et doivent favoriser une gestion plus responsable des dépenses du gouvernement. La transparence n'est pas une fin en soi, mais un outil qui doit accroître la traçabilité des dépenses publiques et per-

mettre au plus grand nombre de bénéficier des richesses naturelles d'un pays. Par conséquent, il est important de permettre aux citoyens d'accéder à des informations transparentes et compréhensibles sur les paiements des entreprises et les encaissements par les gouvernements, mais aussi de militer en faveur de la traçabilité et de la transparence de la gestion et des dépenses de l'État dans les pays riches en ressources naturelles.

Dans plusieurs pays ayant avalisé l'EITI, tels que l'Azerbaïdjan, le Tchad, le Timor-Leste, la Mauritanie et Sao Tome et Principe, les efforts ont davantage porté sur la gestion des dépenses, principalement par le biais de la création de fonds pétroliers et parfois d'une structure légale les régissant. Les fonds pétroliers et/ou les autres mécanismes de gestion des dépenses sont indispensables, même s'ils sont insuffisants, pour garantir une gestion responsable des revenus pétroliers.

Les membres de la coalition de l'Azerbaïdjan, du Congo-Brazzaville, du Ghana et de la Mauritanie sont d'avis que les mécanismes réservés à la gestion des dépenses doivent être mis en place en même temps que l'EITI pour garantir la réussite des objectifs finaux de l'Initiative. Selon un membre de la coalition PWYP au Ghana, des modèles de reporting incluant dès le départ les informations sur les dépenses gouvernementales ont déjà été mis au point.

La coalition PWYP appelle tous les acteurs, et en particulier le Conseil de l'EITI, à aider les gouvernements mettant en œuvre l'EITI à créer des mécanismes favorables à une gestion traçable des dépenses.

DRAFT

# CONCLUSION

Quatre ans après le lancement de l'EITI, de grands progrès ont été réalisés. Vingt et un gouvernements ont avalisé l'Initiative, deux ont produit des rapports audités et rapprochés, et plusieurs autres ont créé les institutions fondamentales indispensables à sa mise en œuvre. Le Groupe consultatif international (IAG) et le Secrétariat de l'EITI ont travaillé d'arrache-pied à la mise au point de directives, de critères et de structures de gouvernance essentiels pour l'Initiative. De nombreuses sociétés pétrolières, gazières et minières ont apporté un support verbal et parfois concret au processus. En dernier lieu, la coalition PWYP a fondé des coalitions locales de société civile dans les pays adhérents afin de soutenir les efforts de mise en œuvre de l'EITI.

Malgré cet élan de convergence entre les différentes parties prenantes, plusieurs problèmes posent un défi fondamental à la mise en œuvre réussie de l'EITI et à sa capacité à atteindre son objectif final : obtenir une transparence totale des revenus, élément-clé d'une bonne gouvernance et du développement dans les pays riches en ressources naturelles. Parmi les difficultés évoquées dans ce rapport figurent la non-reconnaissance par plusieurs gouvernements adhérents du rôle central des organismes de la société civile ; des démarches d'intimidation et de marginalisation à l'encontre d'activistes de la société civile ; une inadéquation entre les engagements verbaux et les actions concrètes de mise en œuvre de l'EITI ; un leadership politique faible et une participation insuffisante des entreprises au niveau national ; un soutien technique et financier insuffisant pour la mise en œuvre au niveau du gouvernement et de la société civile ; la lenteur de la diffusion généralisée des critères de transparence au sein des mécanismes financiers standard.

Une mise en œuvre complète et réussie de l'EITI nécessitera un engagement renouvelé et intensifié parmi toutes les parties prenantes. C'est dans cette optique que la coalition PWYP appelle toutes les parties prenantes à collaborer avec le nouveau Conseil de l'EITI et son Secrétariat pour mettre en application les 14 recommandations définies dans le présent rapport. Ces stratégies et ces changements peuvent contribuer à mettre fin à la « malédiction » des revenus des industries extractives pour les transformer en une source de développement et de prospérité pour tous les citoyens des pays riches en ressources naturelles dans le monde entier.

# NOTES

- 1 Les cinq pays dans lesquels il n'a pas été possible d'organiser d'entretiens sont les suivants : le Tchad, la Guinée équatoriale, le Gabon, la Guinée-Conakry et le Niger.
- 2 Il convient de remarquer que la « concrétisation » de certaines de ces étapes n'est pas une garantie de leur qualité. Par exemple, les membres de la coalition au Cameroun et au Kazakhstan ont critiqué la qualité des plans de travail, argumentant que ces documents d'une seule page n'étaient pas assez détaillés pour guider la partie prenantes lors de la mise en œuvre.
- 3 En particulier lors de l'atelier de l'EITI organisé à Bonn du 31 août au 1er septembre 2006.
- 4 Le 6 avril 2006, les forces de la sécurité congolaises (Congo-Brazzaville) arrêtaient Christian Mounzeo et Brice Mackosso et les inculpaient d'abus de confiance, de complicité dans une entreprise d'abus de confiance et de faux et d'usage de faux. Ces accusations étaient en rapport avec une plainte d'origine civile alléguant que les deux hommes avaient détourné des fonds de la RPDH (Rencontre pour la paix et les droits de l'homme), une association pour les droits de l'homme fondée par Mounzeo. Alors que le 2 juin 2006, le juge d'instruction n'avait trouvé aucune preuve de détournement de fonds, ne maintenant qu'une inculpation pour faux et usage de faux, à savoir l'ajout d'une signature au compte de la RPDH, allégation par ailleurs réfutée par la RPDH et la banque de domiciliation du compte, le procès de deux hommes s'ouvrit le 13 juin 2006. À la date de la rédaction du présent rapport en août 2006, le procès se poursuivait et était marqué de façon de plus en plus nette par des violations de la législation congolaise et des conventions internationales relatives aux droits de l'homme, dont la République du Congo est signataire. Parmi ces violations, nous citerons la détention arbitraire, les fouilles illégales sans mandat, la saisie de documents sans rapport avec les chefs d'inculpation et sans consignation de ces saisies dans le dossier, et la soumission d'un appel du Procureur public intervenant en dehors du délai légalement autorisé et remettant en cause la décision du juge d'instruction qui souhaitait abandonner les inculpations pour détournement de fonds.
- 5 Voir par exemple le ministère d'État américain, Bureau pour la démocratie, les droits de l'homme et le travail (U.S. Department of State, Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor), *Country Reports on Human Rights Practices: 2005*, [Rapports par pays sur les pratiques en matière de droits de l'homme : 2005], mars 2006, disponible sur le site <http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2005/index.htm>.
- 6 Après la protestation des coalitions camerounaise et mauritanienne, les deux gouvernements ont autorisé la société civile à sélectionner des représentants supplémentaires, mais au Cameroun, la modification de la composition des membres du comité n'a pas encore été officiellement reconnue. Selon un membre de la coalition au Cameroun, cette situation a créé des problèmes, car ces membres ne sont souvent même pas conviés aux réunions.
- 7 Le Fonds fiduciaire financé par plusieurs bailleurs de fonds ou MDTF (Multi-Donor Trust Fund) de l'EITI (Initiative pour la transparence des industries extractives) a été créé en août 2004. Son rôle consiste à fournir un soutien financier aux pays désireux de mettre en œuvre l'EITI. Il est administré par la Banque mondiale. Pour plus d'informations, voir le site <http://www.eitransparency.org/section/abouteiti/mdtf>
- 8 Avanzar LLC, *EITI and the Mining Sector: Stakeholder Research Report, Draft Report*, [L'EITI et le secteur minier : rapport de recherche préliminaire des parties prenantes], p. 13. Ce rapport préliminaire peut être consulté sur le site [www.eitransparency.org](http://www.eitransparency.org).
- 9 D'après les informations publiées sur le site Web de Statoil, la société prévoit de publier les chiffres de ses revenus, de ses impôts et de la paie, mais pas les chiffres portant sur les « bénéfices pétroliers » car ils sont soumis à des clauses de confidentialité. Voir <http://www.statoil.com/INF/SVG03595.NSF/UNID/23AA3BC39F36C3F1C125713E002EABB5?OpenDocument>.
- 10 La prise de position de Shell peut être consultée sur le site [http://www.shell.com/home/Framework?siteid=envandsoc-en&FC2=/envandsocen/html/iwgen/key\\_issues\\_and\\_topics/our\\_contribution/payments\\_to\\_governments/zzz\\_lhn.html&FC3=/envandsocen/html/iwgen/key\\_issues\\_and\\_topics/our\\_contribution/payments\\_to\\_governments/our\\_approach\\_to\\_payments\\_to\\_governments\\_24042006.html](http://www.shell.com/home/Framework?siteid=envandsoc-en&FC2=/envandsocen/html/iwgen/key_issues_and_topics/our_contribution/payments_to_governments/zzz_lhn.html&FC3=/envandsocen/html/iwgen/key_issues_and_topics/our_contribution/payments_to_governments/our_approach_to_payments_to_governments_24042006.html)

- 11 Le texte préliminaire de ce projet de loi peut être consulté sur le site [www.neiti.org](http://www.neiti.org).
- 12 « Decree No. 2006, 001 supporting the creation, organization, and functioning of the EITI », (Décret n° 2006, 001 en faveur de la création, de l'organisation et du fonctionnement de l'EITI), 12 janvier 2006.
- 13 Par exemple, dans le document de l'IFC intitulé *Policy of Environmental and Social Sustainability [Politique de durabilité environnementale et sociale]* (2006), « l'IFC requiert ce qui suit : (i) dans le cas des nouveaux projets importants des industries extractives, les clients doivent divulguer publiquement les paiements matériels afférents au projet versés au gouvernement (notamment les royalties, les taxes, le partage des bénéfices) et les modalités pertinentes des principaux contrats présentant un intérêt public (par exemple les accords avec les gouvernements hôtes (HGA) et les accords intergouvernementaux (IGA) ; et, (ii) en outre, à partir du 1er janvier 2007, les clients de tous les projets d'industrie extractive financés par l'IFC doivent divulguer publiquement les paiements matériels afférents au projet versés au (x) gouvernement(s) hôte(s) ».
- 14 FMI, *Guide on Resource Revenue Transparency, [Guide pour la transparence des recettes des ressources naturelles]*, juin 2005, p. 21.
- 15 Voir Chris Baltimore et Tom Doggett, « More Oil Deal Disclosure Could Diffuse Disputes », [*Une plus grande divulgation des contrats pétroliers pour éviter les litiges*], Reuters, 29 août 2006.
- 16 Overseas Development Institute, « Sub-national Implementation of the Extractive Industries Transparency Initiative (EITI) », [*La mise en oeuvre infranationale de l'EITI (Initiative pour la transparence des industries extractives)*], article préparé par le Secrétariat de l'EITI et le DFID (Department for International Development), mai 2006, p. vii.
- 17 Ibid, p. viii.
- 18 Groupe consultatif international (IAC), rapport final préliminaire du Groupe consultatif international de l'EITI, 8/14/06, Recommandation 5, p. 8.

## **Publish What You Pay (PWYP)**

La coalition PWYP (Publiez ce que vous payez) milite en faveur d'une transparence totale des paiements, des encaissements et de la gestion des revenus provenant des industries pétrolières, gazières et minières et perçus par les gouvernements des pays en développement riches en ressources naturelles. Une transparence accrue constitue une étape essentielle pour permettre aux revenus des ressources naturelles de former la base d'un développement durable, d'une croissance économique et d'une baisse de la pauvreté dans ces pays où la corruption, les conflits et la souffrance humaine sont monnaie courante. La coalition PWYP bénéficie du soutien de plus de 300 organismes et coalitions de la société civile, certains à caractère confessionnel, œuvrant dans les domaines de la lutte contre la corruption, du développement, de la défense de l'environnement et des droits de l'homme. Implantés dans plus de 50 pays, ces organismes sont présents un peu partout dans le monde (Afrique, Asie centrale et région du Caucase, Europe, Amérique latine, Amérique du Nord et Asie du Sud-Est).

[www.publishwhatyoupay.org](http://www.publishwhatyoupay.org)

## **Revenue Watch Institute**

La mission du RWI (Revenue Watch Institute) est d'améliorer la traçabilité démocratique des revenus des pays riches en ressources naturelles, en fournissant aux citoyens les informations, les réseaux, les financements et la formation dont ils ont besoin pour surveiller plus efficacement les dépenses et les revenus gouvernementaux issus des industries extractives. De nombreuses enquêtes ont démontré que, dans de nombreux cas, un développement conditionné par la présence de ressources naturelles ne parvient pas à stimuler la croissance économique, mais entraîne au contraire le plus souvent une baisse de la croissance, une accentuation de la pauvreté, un ralentissement du développement humain, la corruption et l'affaiblissement des institutions d'État et, dans certains cas, la violence et la guerre civile. La tâche du RWI est de veiller à ce que les revenus générés par les industries extractives contribuent à un développement durable et à une baisse de la pauvreté, grâce à une politique de transparence fiscale des pays dépendants de leurs ressources naturelles.

[www.revenuewatch.org](http://www.revenuewatch.org)

Lancée en septembre 2002, l'EITI (Initiative de transparence des industries extractives) est un projet international dont la mission est d'améliorer la transparence et la traçabilité des revenus générés par les industries pétrolières, gazières et minières, et d'en faire des outils favorables à la réduction de la pauvreté et à la stimulation de la croissance économique.

Produit par la coalition PWYP (Publiez ce que vous payez) et le RWI (Revenue Watch Institute), le rapport *Un regard sur l'EITI* analyse les succès et les enjeux de cette initiative. Il se fonde sur des entretiens avec des membres de la coalition PWYP ayant une expérience de terrain et présente leur analyse des réalités de la mise en œuvre du projet EITI dans certains pays.

*Un regard sur l'EITI* répond aux problèmes évoqués par le biais de 14 recommandations définissant des mesures cruciales qui permettront aux différentes parties prenantes de transformer les revenus des industries extractives en une source de développement et de prospérité pour tous les citoyens des pays riches en ressources naturelles dans le monde entier.